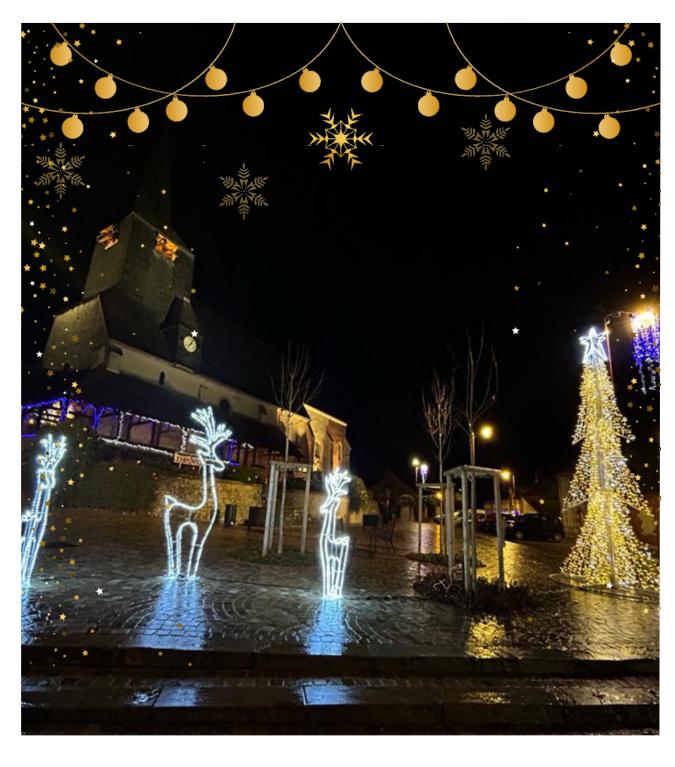
Le Caquetoir

Bulletin Municipal N°71 - Brinon sur Sauldre



Les infos communales

Les Associations

Culture Tourisme





LA MAIRIE

6 route de Chaon 18410 BRINON SUR SAULDRE

1 02 48 81 52 70

Courriel: accueil.mairie@ville-brinon.fr Site: www.ville-brinon.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 9h - 12h

Mardi 9h - 12h / 14h30 - 17h30

Mercredi 9h - 12h

Jeudi 9h - 12h / 14h30 - 17h30 Vendredi 9h - 12h / 14h30 - 17h30 Samedi 9h - 12h (uniquement

Le 1er samedi du mois)

PROCHAINE PUBLICATION

(Sous réserve de modification)

Juillet 2024

SOMMAIRE

EDITORIAL DU MAIRE	3		
VIE COMMUNALE - INFOS			
France Services - Isa Groupe	4		
Bilan des travaux	5		
Espèces envahissantes - Sologne & Berry	6		
Elections Européennes	7		
Vidéos protection.	8		
BETA	9		
Les boulangers - La fête des voisins	10		
Le Fleurissement.	11		
Sacristain	14		
CULTURE - TOURISME			
1923 en France	12		
Forum des associations	13		
« Mobilité »	15		
Le camping de Brinon - La Fontaine Saint Aignan	16		
La commission culture et ses manifestations	17		
ENFANCE - JEUNESSE			
À l'école	18		
ALSH	19		
Sylvie et son restaurant scolaire	20		
VIE ASSOCIATIVE			
L'APE	21		
La Pêche de Sologne - l'Ecole de Musique - Gym Tonic	22		
La MAM	23		
CCB	24		
La Maison de la Forêt	25		
Le théâtre	26		
L'amicale des sapeurs pompiers	27		
Le Comité des Fêtes	29		
RECETTE	28		
ÉTAT CIVIL			
CALENDRIED DES EÊTES	24.2		



ÉDITORIAL

Lionel Pointard, Maire

Chers amis,

Par un beau matin d'octobre, une nouvelle fleur a éclos dans notre village qui mérite bien cette reconnaissance de la région Centre Val de Loire.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont œuvré à l'obtention de cette seconde fleur.

Ce moment fleuri nous fait, momentanément, oublier tous les problèmes de la vie, avec des situations bien difficiles à gérer pour certains d'entre-vous.

Au cours de cette année, les portes et fenêtres de l'école élémentaire ainsi que celles du restaurant scolaire ont été remplacées, pour des soucis de confort et d'économies énergétiques. Nous poursuivons notre programme d'amélioration thermique malgré le non engagement de l'état, qui nous réclamait un diagnostic complet pour prétendre à des aides éventuelles selon le gain obtenu. Nous nous engageons, tout de même, dans cette voie, persuadé que nous améliorons le quotidien de nos élèves.

Nous parlons très souvent de notre belle église, mais n'oublions pas que notre Caquetoir commence à subir le poids des années. Quelques supports doivent être remplacés rapidement, pour sécuriser l'ensemble. Là aussi, les ABF (Architectes des Bâtiments de France) nous demandent un diagnostic sanitaire des boiseries avant toute intervention sur cet édifice classé aux monuments historiques.

Nos budgets n'étant pas extensibles à souhait, il faut faire un choix dans les priorités.

Devant des incivilités toujours croissantes : dépôts sauvages, dégradations diverses... il a été dé cidé d'installer des caméras de surveillance.

Dommage d'en arriver là, mais nous laisse t-on le choix ? La sécurité de nos concitoyens est essentielle à mes yeux.

Pour terminer sur une note plus festive, je vous souhaite, à toutes et tous, de joyeuses fêtes de fin d'année et surtout de démarrer 2024, en bonne santé.

Bonne année.

FRANCE SERVICES

A Aubigny-Sur-Nère, des agents polyvalents vous accompagnent dans les principales démarches administratives de la vie quotidienne, en lien avec les partenaires nationaux et locaux, et vous orientent, en fonction de vos besoins, vers les organismes compétents.

Lundi: 9h30-12h00 et 13h30-16h30 Mercredi : 9h30-12h30 et 13h30-16h30

Mardi: 8h30-12h00 et 13h30-16h30 Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-16h30

Vendredi : 8h30-12h00 Et 13h30-16h00

6 avenue du 8 mai 1945 18700 AUBIGNY-SUR-NÈRE

msap@aubigny-sur-nere.fr Tel: 02 48 44 02



Liberté Égalité Fraternité

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, SERVICE SOCIAL (CPAM SOCIAL)

Le mardi matin et les 1 er, 2 em et 3 em vendredis matins. **UNIQUEMENT sur RDV** au 3646. Prononcer « Service Social ».

CARSAT (RETRAITE)

Le 2^{ème} et 3^{ème} vendredi du mois, **UNIQUEMENT** sur RDV au 3960 ou 09 71 10 39 60.

FACILAVIE - SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Le 3^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h Tel : 02 48 23 06 70 - choix 1.

PERMANENCES IMPÔTS

Le 1^{er} jeudi matin de chaque mois **UNIQUEMENT sur RDV** en visio.

VÉOLIA

Le 1er jeudi du mois de 9h à 12h.

ACTIOM (MUTUELLE COLLECTIVE INTERCOMMUNALE)

Sur RDV - Tel: 05 64 10 00 48.

ALCOOL ASSISTANCE (ADDICTION ALCOOL)

Le 1^{er} samedi du mois de 9h à 11h30 **sur RDV** - Tel : 02 48 58 48 14.

ALEC 18 - Conseil sur la rénovation énergétique des logements

Le 3^{ème} mardi du mois de 9h30 à 12h.

Uniquement sur RDV.

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Uniquement sur RDV au 06 98 35 88 74 (Litiges avec le voisinage).

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD DU CHER) - JURISTE

Le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois de 13h30 à 15h **UNIQUEMENT sur RDV**.

Tel : Mme Féraud : 06 85 42 95 14, M. Louchart : 06 07 66 96 43

LE DÉFENSEUR DES DROITS (LITIGES AVEC DES ADMINISTRATIONS)

Le 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois de 9h à 12h **UNIQUEMENT sur RDV.**

Tel (serveur vocal): 02 36 78 40 60, gerard.grelat@defenseurdesdroits.fr

UDAF DU CHER « POINT CONSEIL BUDGET »

Le 3^{ème} lundi du mois - Toute lajournée. **UNIQUEMENT sur RDV** au 02 48 24 03 49

GENDARMERIE (violences intrafamiliales)

Le 1er et 4ème mardi du mois de 9h à 12h.

MGEN

Ponctuellement sur RDV au 02 48 24 04 30

ASSOCIATION VIE LIBRE(ADDICTION ALCOOL ET AUTRES)

Le 4ème samedi du mois de 9h à 11h30.

Tel: 07 51 65 21 84

PERMANENCE LOGEMENTS

Enregistrement, demandes delogements sociaux pour la commune d'Aubigny.
Les lundis ou mercredis après-midi,

UNIQUEMENT sur RDV

Tel: 02 48 81 50 00 (Mairie)

ISA GROUPE

Implanté à Aubigny-Sur-Nère depuis plus de 33 ans, cette association s'est restructurée en mai 2016 dans le secteur du **service** à la **personne** : travaux ménagers, espaces verts, petit bricolage, manutentions diverses et ce, afin de maintenir la création d'emplois sur notre territoire et favoriser la réinsertion professionnelle dans le monde du travail de personnes en situation d'exclusion.

Il s'agit d'un groupement économique solidaire qui offre une diversité de services.

Consultez le site dédié pour vous faire une idée de l'étendue des services offerts : www.isagroupe.fr ou Tel : 02.48.58.28.13





Après le centre bourg, les travaux continuent, principalement concernant les bâtiments communaux, tout en respectant l'équilibre financier de la Commune.

Durant cet été, a commencé la chasse aux courants d'air. Les fenêtres et portes de l'école primaire et du restaurant scolaire ont été remplacées, selon les recommandations des ABF (Architectes des Bâtiments de France), forme, couleur, et mode d'installation (rénovation complète).

Nous profitons maintenant d'espaces parfaitement isolés et ventilés mécaniquement. Les prévisions estimées : entre 20 à 30% d'économie de chauffage.

Des espaces de rangements ont été réalisés pour donner à l'ensemble un peu de modernité et d'harmonie. Nous avons été soutenus dans ce projet par un financeur, SDE18 ; l'État (avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) nous ayant abandonné en cours de travaux.

Ces travaux de rénovation et d'isolation se poursuivront sur les deux prochaines années, selon le calendrier suivant :

- 2024, tranche 2 : école maternelle et logements communaux des écoles (anciennement école des filles),
- 2025, tranche 3 : bibliothèque, école de pêche, Agence Postale / Maison de la Forêt.

Cette année, des travaux ont été réalisés :

- « Les droits de l'homme » : réfection de la couverture des dépendances et descente d'eau pluviale,
- « La Démocratie » : réfection de la couverture.
- « La Liberté » : pose d'une VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) et réparation d'une fuite d'eau pluviale sur les dépendances,
 - « Maret » : remise aux normes de l'installation d'assainissement non collectif,
- Toilettes publiques à l'église : réfection de la charpente et de la couverture, remise au même niveau que le transformateur électrique, et installation d'une porte d'accès métallique suite à des actes de vandalisme,
- Arasement de la bute de terre en rive de la route d'Isdes (avant le château) réfection de l'entrée du chemin avec fossé et le busage,
 - Élagage des peupliers en bord de Sauldre,

Pour cette fin d'année, et début 2024 :

- Réparation d'une panne porteuse du caquetoire de l'église, en concertation avec les ABF (Architectes des Bâtiments de France),
 - Réfection de la deuxième partie de la couverture de l'école primaire,
 - Mise en place de la vidéo protection dans différents endroits de la Commune,
 - Modernisation de la banque d'accueil de la Mairie.
- Continuité de l'amélioration de l'éclairage public, moins énergivore dans la Grande Rue, la Route de Clémont, la Route de Lamotte, et Le Vivier.
 - Pour le tourisme, création d'une pergola dans l'espace Raboliot, et aménagement des prés de Sauldre.

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Une des causes de la perte de la biodiversité dans les milieux naturels est la présence d'espèces exotiques envahissantes.

Ces espèces sont généralement vendues dans les jardineries comme plantes d'agrément pour les bassins d'ornement.

Nous connaissons déjà certaines de ces espèces disséminées dans les milieux naturels depuis de nombreuses années (Jussie, Renouée du Japon) et pour lesquelles leur développement causent de nombreux désordres médiatisés (perte de la biodiversité, loisirs, pêche...).

Il y a d'autres espèces que l'on rencontre depuis peu dans nos cours d'eau comme la Laitue d'eau, la Jacinthe d'eau et le Myriophylle du Brésil.

Toutes ces espèces proviennent de régions tropicales et subtropicales.



.Laitue d'eau (Psitia stratiotes)



Myriophylle du Brésil (Myriophyllum aquaticum)



Jussie sp (Ludwigia Peploïdes et Ludwigia Grandiflora)



Jacinthe d'eau (Pontederia crassipes)

Même si ces espèces ont tendance à disparaître en hiver, elles ne font que se mettre en repos végétatif dans le fond des cours d'eau et étangs pour réapparaître au printemps. Aujourd'hui, la modification du climat sous notre latitude peut laisser présager une adaptation de ces espèces, vis-à-vis de nos milieux aquatiques.

<u>Il est donc important de ne pas favoriser leur installation</u> et de rappeler que les actes de chacun peuvent avoir de grandes conséquences sur les milieux naturels.

Source : SMEBB (Syndicat Mixte d'Entretien du Bassin du Beuvron)

SOLOGNE ET BERRY

Le nom Sologne désigne une région naturelle, bien individualisée au cœur des Pays de Loire moyenne. Son origine paraît remonter au temps de la Gaule Romaine. En effet, la plupart des auteurs le font venir du latin SECALE, seigle, déformé ensuite en ségalis, qui aurait donné Sigalonia, Seilloigne, Sauloigne puis Sologne. Cette région tirerait donc son nom de la pauvreté de son sol, qui ne pouvait porter que des récoltes de seigle. C'est un nom de pays comme la Beauce, Puisaye, le Boischaut, le Gâtinais etc...

Le nom Berry a probablement, lui aussi, une origine populaire, mais il a désigné très tôt, non pas une région naturelle, un "pays", mais une province, c'est-à-dire une circonscription administrative, fiscale et judiciaire, au même titre que l'Auvergne, le Poitou ou la Bourgogne.

Il y a des ducs de Berry tandis qu'il n'y a jamais eu de Duc, Comte, Marquis, Vicomte ou Baron de Sologne.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Inscriptions sur les listes électorales au vu des prochaines élections de 2024

Les prochaines élections européennes auront lieu en juin 2024.

Les élections européennes ont lieu tous les cinq ans, entre le jeudi et le dimanche d'une période de référence déterminée par les États membres.

Les prochaines élections européennes auront lieu entre le 6 et le 9 juin 2024, dans toute l'Union Européenne.

Pour la France, elles se tiendront le dimanche 9 juin 2024.

Les élections européennes permettent aux citoyens européens d'élire les représentants au Parlement européen - ou "eurodéputés" - au suffrage universel direct à un tour, pour un mandat de 5 ans, renouvelable.

Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) a été institué et tous les électeurs peuvent s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin, soit pour 2024 <u>avant le</u> vendredi 3 Mai 2024.

Vous pouvez donc, dès à présent, faire votre demande d'inscription sur les listes électorales de la Commune (liste générale, mais aussi pour les ressortissants d'un autre État de l'Union Européenne qui peuvent être inscrits sur la liste électorale complémentaire pour les élections européennes).

Inscription en ligne sur les listes électorales :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47

Ou télécharger le Cerfa 12669*02 (disponible également en mairie)





ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

VIDÉO PROTECTION

LA VIDÉO PROTECTION ARRIVE À BRINON DÈS 2024

Les incivilités et dégradations sont maintenant, malheureusement, courantes dans notre village. Les coûts de réparations sont de plus en plus élevés sur les biens publics.

La situation nationale nécessite de protéger les administrés. Pour cela, la commune se doit d'agir mais cependant vous êtes en droit de vous demander si cela est légal et vous poser les questions suivantes :

- Ai-je été filmé ?
- · Qui peut consulter les images ?
- · Qui a le droit de filmer la voie ou les lieux publics ?

Les principales réponses identifiées sont :

- 1) La voie publique peut être filmée pour les raisons suivantes :
 - Protection des bâtiments et leurs abords
 - Régulation du flux des transports
 - Infractions aux règles de circulation
- 2) La sécurité des personnes et des biens dans des lieux exposés aux risques d'agression.
- 3) La sécurité des installations dans les parcs.
- 4) Prévenir et constater les infractions dues aux dépôts d'ordures sauvages.

LES CAMERAS NE DOIVENT PAS PERMETTRE DE VISUALISER L'ENTRÉE OU L'INTÉRIEUR DES IMMEUBLES D'HABITATION.

<u>Cas particuliers</u>: Un commerçant peut filmer la voie publique pour assurer la protection des abords immédiats de son bien dans les lieux exposés (agression ou vol). Une information au Maire est nécessaire. Il n'a pas le droit de diffuser les images et une autorisation de la Préfecture est nécessaire.

INFORMATION SUR L'EXISTENCE D'UNE VIDÉO PROJECTION DANS LE VILLAGE

Un panneau comportant un pictogramme représentant une caméra informera de l'existence du système de vidéo protection.

TEMPS DE CONSERVATION DES IMAGES

Les images sont conservées 1 mois au maximum sauf procédure judiciaire en cours.

COMMENT DEMANDER À VISUALISER LES IMAGES?

Vous pouvez demander à visionner les images et vérifier leur destruction. Toutefois, cette demande peut vous être refusée pour protéger le secret de la vie privée d'autres personnes.

Seules la Gendarmerie et deux personnes habilitées au sein de la Mairie, et déclarées à la Préfecture auront accès aux enregistrements, qui ne peuvent être visionnés qu'en cas d'infractions, de dégradations ou d'incivilités volontaires.

Les vidéos se trouveront dans un local protégé, fermé au public et sous surveillance alarme.

ATTENTION AUX USURPATIONS D'IDENTITÉS



Pour éviter les usurpations d'identités, utilisez le filigrane du site officiel : beta.gouv.fr

La sécurité des documents officiels, qu'il s'agisse d'une carte d'identité, d'un passeport, d'une Carte Vitale ou d'un permis de conduire, est essentielle pour en empêcher la contrefaçon ou la falsification.

Il est clairement déconseillé d'adresser ce type de documents à un autre particulier afin d'éviter de s'exposer à un vol de données ou une usurpation d'identité, surtout par courriel.

Pour éviter ce genre de mésaventures, et si vous devez malgré tout partager un document sensible par email pour une démarche administrative, par exemple une location d'appartement, utilisez impérativement un filigrane. Ce procédé permet de coller un logo ou un texte sur un document ou une image afin d'empêcher une tierce personne de pouvoir s'en servir à votre place.

Comment faire?

Connectez-vous sur filigrane.beta.gouv.fr, un site du service public

Cliquez sur "choisir des fichiers" pour sélectionner le document sur lequel vous souhaitez intégrer un filigrane

Écrivez le filigrane que vous souhaitez afficher

Appuyez sur le bouton "Ajouter le filigrane"



Ajoutez un filigrane à n'importe quel document

i

Le fichier filigrané sera au format PDF.

Les fichiers originaux seront effacés de nos serveurs après la génération du fichier filigrané.

Le fichier filigrané sera effacé de nos serveurs après le premier téléchargement (ou au bout d'un jour s'il n'y a pas eu de téléchargement).

Sélectionner des fichiers :

Formats supportés : jpg, png, pdf.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Indiquez le filigrane à insérer :

Ex: Document exclusivement destiné à la location immobilière

Ajouter le filigrane

Ajouter le filigrane

Télécharger le document filigrané 🗹

RÉPUBLIQUE FRÂNÇAISE
CARTE NATIONALE DIDENTITY JOIENTITY CAND
MARTIN

Maelys-Gaelle, Marie

To Fr. RA

To Marie Manager (Partier of Partier of



Cliquez sur «Télécharger le document filigrané » une fois le document généré par la plateforme

Exemple de document filigrané

SAVEURS ET GOURMANDISES



À l'occasion de la semaine du goût, le samedi 21 octobre 2023, nous avons organisé une porte ouverte de notre fournil.

Cela dans le but de faire découvrir notre métier et le lieu de fabrication de nos produits.

Pendant cette animation, nous avons fait découvrir nos différentes farines et différents produits, ainsi que le parcours d'une fève de cacao.

Une trentaine de personnes ont répondu présentes. Cela nous a permis d'échanger avec eux, en répondant à leurs questions autour d'une dégustation.

Nous les remercions pour leur participation.



Pour l'Épiphanie 2024, nous avons fait faire une série de six fèves personnalisées sur le thème des anciennes cartes postales de Brinon.

L'idée nous est venue suite à la revitalisation du centre-bourg.

Vous pourrez les découvrir dès le 1er Janvier.

Mickaël et Laura Moussy.

FÊTE DES VOISINS

16ème année et toujours attendue ...

La Fête des voisins de la route de Lamotte étendue à ceux de la rue du Château d'Eau et de la route des Réaux depuis 2011, s'est déroulée comme tous les ans depuis 16 années, le troisième dimanche d'août 2023.

Une trentaine de convives se sont retrouvés pour passer une journée de détente et d'échanges dans une formidable convivialité, autour de petits plats concoctés avec amour et partagés avec tous.

L'après-midi s'est poursuivie par des jeux de société, de cartes, de pétanque...

Le rendez-vous est pris pour 2024.

Gérard G., Philippe et Roger.



FLEURISSEMENT



Cette année, par une belle après-midi d'été, nous avons accueilli les membres du jury régional des villes et villages fleuris (ARF Centre Val de Loire : Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes) qui ont été enchantés de leur visite.

En date du 31 Août, nous avons reçu leur rapport nous remerciant pour l'excellent accueil, et nous informer que Brinon gagnait une fleur supplémentaire.

Les membres du jury ont particulièrement apprécié l'ensemble des travaux, la mise en valeur du parc, la plantation de vivaces, la diversité des essences d'arbres, le choix du mobilier urbain et nous ont donné quelques conseils d'aménagement à prévoir.

Ce palmarès est à attribuer principalement à toute notre équipe technique en charge de l'entretien des espaces verts et à ce sujet, le travail ne manque pas.

Un grand merci à eux et félicitations à notre architecte, Monsieur Chemière, qui a su mettre en valeur notre patrimoine local.

Mais, toutes ces félicitations, nous devons également les attribuer à nos villageois qui ont eu à cœur de fleurir leurs jardins. Nous avons donc parcouru le village pour admirer le fleurissement. Nos jardiniers en herbe ont, cette année encore, fait étalage de leur talent et se voient récompenser en conséquence.

Merci à tous pour cet effort qui renvoie une image fleurie de notre bourg.

Nous avons bénéficié d'un don du Rotary Club d'Aubigny sur Nère, qui à l'occasion du cinquantenaire du Club, nous ont offert cinq arbres mellifères, dont deux lilas des Indes que nous allons planter prochainement.

Sur le conseil de l'ARF, nous allons étiqueter ces arbres, dans un but pédagogique.

Remise des Prix Concours des Maisons Fleuries









UN PEU D'HISTOIRE...

Cela s'est passé en 1923 en France

Politiquement

La France s'engage dans la difficile occupation militaire de la Ruhr, la plus grande région industrielle de l'Allemagne, afin de la contraindre au titre des réparations de guerre.

Divers

- Inondations avec les crues de La Loire, La Seine, La Marne, La Garonne et Le Rhône,
- · Achèvement de la liaison ferroviaire Dakar/Bamako,
- · Au Congo, les chemins de fer utilisent le travail forcé des indigènes,
- · Création de la compétition automobile des 24H du Mans,
- Scandale autour de la publication du roman de Raymond Radiguet « Le Diable au Corps »,
- · Louis Jouvet crée la comédie Knock de Jules Romain,
- Création du 1^{er} salon des Arts Ménagers,
- · Rétablissement du privilège des bouilleurs de cru, pour la fermentation des fruits,
- · Vaccin contre la Diphtérie et le Tétanos,
- Henri Pélissier gagne le Tour de France cyclisme.

Inventions

- · Première machine à laver électrique,
- Les procédés mécaniques sont encore perfectionnés par les inventeurs de Meudon,
- Le premier feu de circulation tricolore,
- · La machine à affranchir le courrier,
- · Le premier aspirateur électrique et machine à cirer.



Naissances

\rightarrow	11 janvier	Jacqueline MAILLAN, comédienne	
\rightarrow	9 mars	André COURRÈGES, couturier de la Maison COURRÈGES	
\rightarrow	22 mars	Marcel MARCEAU, mime	
\rightarrow	29 mars	Bernard CLAVEL, écrivain	
\longrightarrow	31 mai	Rainier GRIMALDI, Prince de MONACO	
\longrightarrow	6 juillet	Fernande GRUDET dit Madame CLAUDE	
\rightarrow	18 juillet	Maria PACÔME, comédienne dramaturge	
\longrightarrow	2 août	Shimon PERES, 1er ministre d'Israël, Prix Nobel de la Paix	
\longrightarrow	9 août	Marie-Louise TERRASSE dit Catherine LANGEAIS, speakerine	
\rightarrow	24 août	Jean-Marc THIBAULT, acteur	
\longrightarrow	30 août	Jean LE GALL, dit Roger PIERRE, comédien	
\longrightarrow	9 septembre	Marcel ZANINI, chanteur, clarinettiste	
\longrightarrow	4 octobre	Charlton HESTON, acteur	
\longrightarrow	25 octobre	Jacque LEGRAS, acteur	
\longrightarrow	15 novembre	Robert WILLAR, animateur radio, la voix diffusée dans les cinémas pour	
	présenter les actualités		
\longrightarrow	22 novembre	Névarte MANOUELIAN, dit Rosy VARTE, actrice	
→	2 décembre	Maria KALOGEROPOULOS, dit Maria CALLAS, cantatrice	

Décès

→ 27 décembre : Gustave EIFFEL, ingénieur et industriel

FORUM DES ASSOCIATIONS 2023

Le samedi 16 Septembre a eu lieu le forum des associations dans le jardin à côté du Mille Clubs.

Au programme : randonnée découverte en vélo, sketch, démonstration de twirling par le club d'Aubigny-Sur-Nère et pour clôturer la journée, un spectacle des «Peaky Bikers » qui a rassemblé plus de 140 personnes.

La municipalité tenait à remercier toutes les associations qui ont participé à cet événement et qui nous ont offert de très beaux stands.

Merci également à tous leurs bénévoles pour leurs engagements, car sans eux il n'y aurait pas de Club et aucune manifestation.

Grâce à cette belle équipe, nous avons passé une excellente journée dans l'échange, la joie et la bonne humeur.

Et pour terminer merci à celles et ceux qui sont venus nous rendre visite.

















APPEL À CANDIDATURE...

Un jour, notre sacristain peut avoir à s'absenter donc il serait important, voire indispensable, de trouver quelqu'un pour le remplacer ou le seconder dans un premier temps.

Le sacristain est la personne qui a pour rôle de préparer les livres et les objets qui doivent servir lors des célébrations. Mais, plus que cela, il exerce une véritable fonction liturgique.

Le service consiste à favoriser, dans le silence, et en se montrant particulièrement discret, le bon déroulement de la célébration qui permettra à chacun de prier.

Le sacristain a un rôle important, et à ce titre beaucoup de personnes viennent le voir pour lui demander des conseils ou des renseignements, il convient donc qu'il soit accueillant et fraternel tout en sachant rester discret quand cela s'impose.

Le sacristain s'occupe de disposer les livres, les micros, les paniers de quêtes, les cierges, lancer l'appel de la messe, allumer le chauffage, la sonorisation, l'éclairage et tous les éléments devant servir pour chaque célébration.

De même, par son rôle, il doit savoir anticiper tous les problèmes. Il doit également assurer la propreté, en lien avec les équipes de ménage, de l'église et de la sacristie.

Ci-joint le courrier que nous a adressé Monsieur Daniel Meunier, notre sacristain.

Toute personne intéressée pourra prendre contact avec lui, par notre intermédiaire.

Demon le 06.10.2023

aux responsables du chaveroir

Dannil, le sacritaire, rechneke une
ferronne pouvant le seconder et le
remplacer fendant les absences.

Ye su sais fas si je dois dévoiler
ce qu'il y a à fréparer avant les offices.

Si oui, me contactre. Mousi.



TERME TRÈS EN VOGUE ACTUELLEMENT MAIS À Y REGARDER DE PLUS PRÈS, NOS ANCIENS AVAIENT COMPRIS, AVANT L'HEURE, LE BESOIN DE SE DÉPLACER COLLECTIVEMENT.

Brinon était desservi par le chemin de fer et le tramway. Malheureusement, par manque de rentabilité, ces moyens de transports ont été supprimés, les voies ôtées, voire même vendues aux riverains.

La ligne Le Blanc via Argent-Sur-Sauldre communément appelé le BA permettait l'accès à plusieurs axes ferroviaires importants :

- à partir de Salbris pour rejoindre Orléans au nord, Vierzon au sud,
- à partir de Gièvres ou Romorantin pour rejoindre Tours à l'ouest, Lyon au sud
- à Buzançais, liaison possible vers Châteauroux et Montauban.

Mis en service en 1902, les usagers peuvent l'emprunter jusqu'à 1934, ensuite la ligne n'est affectée qu'au transport de marchandises. La commercialisation de la ligne prend fin en 1973 et les voies ont été déposées en 1977.

Les terrains ont été mis en vente aux riverains attenants ou vendus en parcelles à bâtir (Chemin de la gare), les maisons gardebarrières ont été vendues, seule une section reliant Brinon-Clémont à été acquise par la commune (CR 52). Une section du BA est toujours en fonctionnement de Valençay à Salbris, assurée par des trains régionaux TER.

Ce maillage permettait de rejoindre les grands centres économiques. Le trafic autoroutier, dont on se plaint actuellement, a remplacé ce mode de locomotion collectif.

Le tramway de Sologne qui reliait Romorantin à Orléans a été mis en service en 1908 jusqu'en 1934, avec 20 points d'arrêt pour une longueur de 156 kms.

Actuellement, un projet est en cours de réalisation, **le Véloroute V48**, qui reliera Bourges à Sully-Sur-Loire et permettra ainsi une jonction avec " la Loire à Vélo".

Ce circuit long de 70 kms sera réalisé en enrobé sur une largeur de 2.50 m, pour un budget total de 10.652.717 € HT financé par la Région, l'Europe, le Département et les Communautés de Communes partenaires.

Ce tracé emprunte trois territoires : Sauldre et Sologne, Terres du Haut Berry, Agglomération de Bourges. La Communauté de Communes Sauldre et Sologne couvre à elle seule 39 kilomètres et emprunte 91% de voies vertes.

En attendant, des solutions de déplacements s'offrent à vous pour réduire notre empreinte carbone. Une réunion sur ce thème s'est tenue à Brinon à l'initiative du Département et de la Région mais n'a pas rencontré beaucoup de succès, dommage ! Quelques sites sont dédiés à la mobilité : BlaBlaCar, SNCF.com, Rémi....

Une aide de l'État pouvant atteindre 200 € est actuellement en cours pour l'acquisition d'un VAE (Vélo à Assistance Électrique), renseignez-vous.









Au siècle précédent, il y avait un camping à Brinon. Nos aînés se souviennent que sur le bord de Sauldre, coincé entre la route de Clémont , de Sainte Montaine et la rivière, il y avait le camping municipal.

Beaucoup de touristes ne faisaient qu'une petite halte pour découvrir les charmes de la Sologne et visiter quelques châteaux, mais malgré tout, quelques vacanciers y séjournaient.

Quelques photos en témoignent.

Nous remercions les personnes qui nous ont procuré ces passages de l'histoire.

Ce camping a été fermé dans les années 80.



La Fontaine Saint Aignan

Connaissez-vous les vertus médicinales de la Fontaine Saint Aignan ?

La Fontaine est située sur la route menant à Isdes, après le château. L'édifice est réalisé en pierre et en briques.

Un escalier permet d'accéder à la source, dont l'eau était réputée guérir les maladies de la peau des enfants, la gourme (impétigo) ou le teignon (la teigne).

Cette fontaine sous le vocable de Saint Aignan fut longtemps un but de pèlerinage, aujourd'hui la niche abrite une statue de la vierge car la statue en pierre de Saint Aignan est conservée à la mairie.







Saint-Aignan est né à Vienne en Dauphiné d'une famille originaire de Hongrie. L'évêque Saint Euverte qui avait entendu parler de ses mérites le fit appeler à Orléans. Nommé Évêque d'Orléans à son tour, vers 453, mettant sa confiance en Dieu seul, il obtint de lui, par des prières et des larmes répétées, que la ville, assiégée par les Huns qui avaient évité Paris, soit délivrée.

De nombreuses localités portent son nom en France, car il fut considéré à l'époque comme un sauveur.

Le saviez-vous ?

En 25 avant Jésus christ, la Sauldre au niveau de Brinon était la limite entre la Gaulle Lyonnaise et l'Aquitaine.